

COMMUNE DE PLUGUFFAN

---

## **AVIS ADMINISTRATIF**

---

### **Institution du droit de préemption urbain**

---

Par délibération en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal de PLUGUFFAN a décidé de soumettre au droit de préemption urbain les propriétés foncières mises en vente sur le territoire de la commune de PLUGUFFAN et situées dans les zones U, AU délimitées par la révision du plan local d'urbanisme approuvé.